



## Fiscalité et développement : Bilan du G20

10 novembre 2011

« Nous nous engageons... à prendre des mesures contre les territoires non coopératifs, y compris les paradis fiscaux. Nous sommes prêts à déployer des sanctions afin de protéger nos finances publiques et nos systèmes financiers. L'ère du secret bancaire est révolue. »

« Nous nous engageons à formuler des propositions, d'ici la fin 2009, afin d'aider les pays en développement à profiter d'un nouvel environnement fiscal basé sur la coopération. »

« Nous nous sommes engagés à travailler conjointement de manière urgente et déterminée pour traduire ces promesses en actions. »

[Déclaration finale du G20, Sommet de Londres, avril 2009](#)

En réponse à la crise financière de 2008, les chefs d'États et de gouvernements des pays du G20 réunis lors du Sommet de Londres, en avril 2009, semblaient décidés à prendre des mesures audacieuses pour lutter contre les paradis fiscaux. Deux ans plus tard, alors que la zone euro traverse une crise sans précédent, les pays du G20 viennent de rappeler avec vigueur la nécessité d'aller plus loin dans la transparence fiscale. Au-delà de cette volonté politique réaffirmée, il convient de dresser un bilan des actions mises en œuvre par le G20.

Le G20 a-t-il échoué à tenir ses promesses concernant les paradis fiscaux ? Les engagements pris envers les pays en développement ont-ils été respectés ? La première étape consiste à analyser si le G20 souhaite suivre le rapport d'expert qu'il a lui-même demandé [aux institutions financières internationales](#) et aux organisations intergouvernementales compétentes.

Ce document examine les recommandations formulées dans le rapport et évalue si elles ont été effectivement reprises par le G20. Il ne s'agit pas pour nous ici d'endosser les recommandations des organisations internationales que nous avons par ailleurs largement commentées. Nous avons simplement cherché à mesurer la réponse donnée par le G20 pour chaque proposition présentée dans le rapport d'expert en question.

En matière de fiscalité, **les promesses politiques du G20 n'ont été suivies de mesures concrètes que pour l'une des douze recommandations et seulement trois autres propositions ont fait l'objet de progrès timides.**

« **Avancée** »

La G20 a exhorté les multinationales à être plus transparentes et à respecter strictement les législations fiscales en vigueur. Il s'agit là d'un message politique fort envoyé aux multinationales qui condamne les pratiques d'évasion fiscale dans les pays en développement et octroie à la société civile et aux gouvernements le soutien politique nécessaire pour faire face aux multinationales.

« **Peut mieux faire** »

Les pays du G20 se sont accordés à contribuer fortement au renforcement des capacités pour développer et gérer efficacement les administrations et les systèmes fiscaux. Cependant, ils ne sont pas parvenus à un accord sur un quelconque engagement financier pour concrétiser cet engagement.

L'ensemble des pays membres du G20 ont accepté de ratifier la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, un outil visant à faciliter l'échange de renseignements fiscaux ; ils ont également ouvert la possibilité d'échanger des informations de manière automatique, sur une base qui reste volontaire. Même s'il s'agit d'un signal fort, qui fait de la lutte contre la fraude fiscale une priorité, les lacunes de cet accord risquent de le rendre inefficace. Il reste aux Etats du G20 à démontrer le fonctionnement effectif de cette convention et à inviter fermement les territoires opaques à faire partie du dispositif afin de convaincre les pays en développement de la plus value de cet outil.

Le G20 a encouragé les organisations internationales (OI) à renforcer leurs programmes pour aider les pays en développement à réaliser un bilan de leurs besoins en termes de législation sur les prix de transfert, et à adopter, puis mettre en œuvre de manière efficace, des règles en la matière. Il s'agit clairement de mesures que les pays en développement demandent et dont ils ont besoin, notamment pour lutter contre la manipulation de ces prix de transfert, qui entraîne chaque année un manque à gagner en recettes fiscales de plusieurs milliards d'euros. Mais, encore une fois, aucun engagement financier n'a été pris. .

« **Echec** »

Les pays du G20 ont la capacité de faire pression sur les paradis fiscaux pour qu'ils échangent des informations avec les pays en développement afin de tenir les engagements pris en 2009. Les dirigeants des pays les plus riches ont manqué l'occasion de faire preuve de leadership en la matière.

Les Organisations Internationales ont invité le G20 à examiner la faisabilité des propositions relatives à la transparence comptable et fiscale des entreprises multinationales, prenant en considération les propositions de loi américaine et européenne sur les entreprises extractives. Cependant, le G20 n'a formulé aucune recommandation sur ce point particulier

Les Organisations Internationales ont invité les pays du G20 à montrer l'exemple en publiant des informations sur les exonérations fiscales en vigueur dans leurs propres pays. Mais le G20 est resté muet sur cette question.

Les Organisations Internationales ont enfin recommandé aux pays du G20 de réaliser des études pour mesurer l'impact de leurs politiques fiscales sur les autres pays ; encore une fois, il n'en a pas été question.

Recommandations des Organisations Internationales	Notre analyse à propos de ces recommandations	Réponse du G20 à ces recommandations	Évaluation
<p>« Nous nous engageons à consolider la coopération internationale et à renforcer notre soutien de long terme aux pays en développement, afin de les aider à mobiliser des ressources fiscales domestiques de manière juste et efficace afin de contribuer au renforcement des États, de la cohésion sociale et d'une meilleure gouvernance. »</p>			
<p>Augmenter le montant de l'aide allouée au renforcement des systèmes fiscaux des pays en développement.</p>	<p>Les pays en développement ont désespérément besoin de ressources supplémentaires pour pouvoir collecter efficacement des impôts. Pour cela, des engagements financiers concrets doivent être pris.</p>	<p>Soutien ferme au renforcement des capacités pour la conception et la gestion efficace des administrations et des systèmes fiscaux Mais aucun engagement financier ou plan d'action spécifique n'a été mis en place.</p>	
<p>Entreprendre des études d'impact pour toute modification significative de nos propres systèmes fiscaux sur ceux des pays en développement, et soutenir les efforts pour développer des outils visant à combattre la fraude et l'évasion fiscales dans les pays en développement.</p>	<p>Il est essentiel d'analyser l'impact des systèmes fiscaux des pays du G20 pour éviter qu'ils ne nuisent à ceux des pays en développement. Le rapport cite le passage de systèmes fiscaux mondiaux à des systèmes territoriaux, comme par exemple la réforme de l'impôt sur les sociétés au R.U., qui comprenait une révision de la législation sur les « sociétés étrangères contrôlées » (Controlled Foreign Companies).</p>	<p>Aucune recommandation ni action entreprise.</p>	
<p>Coopérer pour identifier, quantifier et rendre plus transparentes les dépenses fiscales. Demander aux organisations internationales de développer une méthode d'évaluation des coûts et avantages des régimes fiscaux spéciaux. Et mettre en place des lignes directrices destinées aux pays recourant aux incitations fiscales pour attirer les IDE.</p>	<p>Les pays en développement font souvent l'objet de pressions pour accorder des incitations fiscales aux entreprises mais la plupart du temps ces mécanismes ne profitent pas aux pays. Cette analyse fournirait aux pays les informations dont ils ont besoin pour faire face aux entreprises multinationales.</p>	<p>Aucune recommandation, ni action entreprise.</p>	
<p>Accroître la transparence sur les exonérations fiscales applicables aux biens et services financés par l'APD, et</p>	<p>Les pays du G20 doivent se montrer exemplaires pour garantir la transparence fiscale sur les</p>	<p>Aucune recommandation, ni action entreprise.</p>	

encourager les autres bailleurs à suivre cet exemple.	financements accordés au titre de l'APD.		
Faire davantage le lien entre la collecte des impôts et les dépenses budgétaires dans nos programmes d'aide, en s'assurant que la fiscalité promeut effectivement le renforcement des Etats, la responsabilité et l'équité, et encourager les autres bailleurs à faire de même.	Une augmentation des recettes fiscales ne bénéficiera aux plus pauvres que si elle est utilisée pour fournir des services et améliorer la qualité de vie des populations. La recherche de l'équité doit être au cœur des politiques de développement.	Aucune recommandation ni action entreprise.	
<i>« Nous demanderons aux entreprises multinationales d'être plus transparentes sur les impôts qu'elles payent et de se conformer aux législations fiscales en vigueur dans les pays en développement. Les entreprises doivent placer le respect des obligations fiscales au cœur de leurs systèmes de gouvernance et d'évaluation des risques. »</i>			
Promouvoir la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale ; encourager l'échange spontané d'informations dans les affaires de fraude internationale et inclure des dispositions contre le « chalandage fiscal » (treaty shopping) à nos conventions fiscales avec les pays en développement.	Les ONG prônent depuis longtemps une convention multilatérale imposant l'échange automatique d'informations. Il s'agit donc d'un premier pas en avant intéressant. Mais les Etats du G20 doivent démontrer le fonctionnement effectif de cette convention et inviter fermement les paradis fiscaux à faire partie du dispositif avant d'encourager les pays en développement à dépenser les ressources limitées dont ils disposent pour la ratifier. Cet accord comprend de nombreuses lacunes, qu'il convient de surveiller de près. Il est difficile de dire en l'état actuel si cette convention bénéficiera réellement aux pays en développement.	Les pays membres du G20 se sont engagés à adopter la convention multilatérale. Les autres juridictions sont vivement invitées à faire de même, mais aucune pression significative n'a été exercée en ce sens sur les paradis fiscaux.  Le G20 n'a prononcé aucune déclaration concernant l'échange spontané d'informations, ni sur sa politique en matière de double taxation envers les pays en développement.	
Accorder aux organisations internationales un rôle de conseil auprès des chefs d'États du G20 pour améliorer la transparence des activités des entreprises multinationales dans les pays en développement, en tenant compte du débat actuel concernant le reporting	La transparence des entreprises multinationales est essentielle. Les OI demandent d'examiner de manière plus approfondie la proposition du reporting pays par pays, un outil fondamental pour lutter contre l'évasion fiscale. Un mandat du G20 à	La déclaration finale contient uniquement une vague référence encourageant les membres du G20 à « explorer des normes volontaires sur la publication des versements des entreprises multinationales	

pays par pays, des bonnes pratiques en usage dans l'entreprise, et des évolutions en cours dans les législations nationales (ex. : Loi Dodd Frank aux États-Unis).	l'IASB pour mettre en place le reporting pays par pays constituerait une étape décisive vers la transparence fiscale.	(EMN) au profit des gouvernements ».	
Encourager vivement les entreprises multinationales à fournir les informations nécessaires et pertinentes aux pays en développement dans lesquels elles opèrent, et à se conformer aux législations nationales, afin de garantir que les pratiques de leurs filiales en matière de prix de transfert n'entraînent pas de délocalisation des profits.	Les EMN doivent faire preuve d'une plus grande transparence concernant leurs opérations et développer des stratégies fiscales plus responsables. Les EMN devraient être tenues de fournir la liste complète de leurs filiales ainsi que leur localisation, afin d'aider les administrations fiscales à contrôler correctement les prix de transfert.	La G20 exhorte les entreprises multinationales à améliorer la transparence de leurs pratiques et à respecter strictement les législations fiscales en vigueur.	
Exhorter les organisations internationales et les autres bailleurs à renforcer leurs programmes d'aide aux pays en développement pour permettre une application efficace des règles sur les prix de transfert, dans le contexte plus général de leurs efforts en matière de renforcement de capacité des administrations fiscales.	De nombreux pays en développement demandent un appui en ce qui concerne la question des prix de transfert. Une réponse apportée doit respecter leurs besoins plutôt que d'imposer les normes ayant été conçues par et pour les pays de l'OCDE.	Le G20 accueille toutes les initiatives visant à aider les pays en développement à élaborer et à mettre en place une législation en matière de prix de transfert, si ces derniers en font la demande.	
Nous nous engageons à travailler avec les pays en développement afin de mesurer les résultats de leurs efforts pour augmenter les recettes fiscales et des efforts de leurs partenaires internationaux.			
Encourager les organisations internationales à cartographier les programmes d'appui en cours; améliorer le reporting de ces programmes et développer des plates-formes d'informations dédiées.	Cette proposition faciliterait la coordination, conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.	Aucune recommandation ni action entreprise.	
Partager notre propre évaluation (benchmarking) de l'efficacité et de la structure de nos administrations fiscales; aider les organisations régionales et internationales (ex. : l'ATAF, en Afrique) à évaluer les administrations fiscales et à développer une série d'indicateurs visant à surveiller et évaluer le renforcement des capacités des administrations fiscales	Le benchmarking et le partage des bonnes pratiques entre les pays en développement sont utiles, mais il convient de veiller à ce que cela ne devienne pas une nouvelle forme de conditionnalité restreignant la capacité des pays pauvres à définir leurs propres politiques fiscales.	Aucune recommandation ni action entreprise.	

et des autres volets des politiques fiscales.			
Exhorter les organisations régionales et internationales à améliorer la qualité et la cohérence des statistiques concernant les systèmes fiscaux des pays en développement.	Pour élaborer des politiques fiscales efficaces, les chercheurs doivent disposer d'informations de qualité. Les ONG demandent depuis longtemps aux organisations internationales de partager les données dont elles disposent avec les chercheurs.	Aucune recommandation, ni action entreprise.	